

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville, tenue le 6 avril 2021, à 19h30, par vidéoconférence, suivant les directives établies par les décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la COVID-19

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)  
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)  
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**142-04-2021**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h32.

Adoptée à l'unanimité.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021
  - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1 Demande au gouvernement du Québec - programme d'urgence venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.2 **Finances et trésorerie**
    - 6.2.1 Autorisation de signature - Addenda n°1 de l'Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
    - 6.2.2 Commission municipale – Renouvellement de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Horizon pour elle Inc.
  - 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
    - 6.3.1 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 1895 intitulé Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$
    - 6.3.2 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-096 relatif à un projet de développement résidentiel au centre-ville (secteur du centre commercial, lots 3 355 675 et 3 738 571)
7. **RÈGLEMENTATION**
  - 7.1 Adoption - Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis
  - 7.2 Avis de motion – Règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6
  - 7.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6.
  - 7.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Rb-18 (Quartier Papineau), de modifier les normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12 et de modifier les normes de stationnement sur le territoire de la Ville
  - 7.5 Adoption du second projet de règlement 1842-01-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone Raa-11

- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 PIIA 2021-018 / 205 & 209 rue de l'Arctique
- 8.3 PIIA 2021-019 / 109 rue Guilloffe
- 8.4 PIIA 2021-022 / 450 rue du Sud
- 8.5 PIIA 2021-023 / 221 & 225 rue de l'Arctique
- 8.6 PIIA 2021-030 / rue Hillcrest
- 8.7 PIIA 2021-031 / 601 rue du Sud
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 22 février 2021 (RETIRÉ)
- 9.2 Reconnaissance des professionnels en travaux publics à titre de premiers intervenants au Québec
- 9.3 Adjudication d'un contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage et divers travaux électriques reliés aux bâtiments municipaux
- 9.4 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires
- 9.5 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Technicienne juridique et greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont donc invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

144-04-2021

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

145-04-2021

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

146-04-2021

**Demande au gouvernement du Québec - programme d'urgence venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation**

Considérant que le gouvernement du Québec devait déposer le budget 2021-2022 le 25 mars 2021 ayant comme ligne directrice: La relance économique dans l'ensemble des régions du Québec par des investissements massifs;

Considérant que lors d'une conférence organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, a annoncé que la relance économique visée par le gouvernement du Québec reposait, notamment sur l'investissement dans les infrastructures publiques et le soutien aux municipalités;

Considérant que les municipalités du Québec comptent de nombreux projets structurants en infrastructures qui sont prêts à être lancés pour favoriser une reprise économique forte et rapide;

Considérant que l'approvisionnement en matériaux de construction, les problèmes récurrents de pénurie de main-d'œuvre et les mesures sanitaires en place contribuent à créer une importante pression inflationniste sur les coûts totaux des chantiers d'infrastructures;

Considérant que faute de ressources financières suffisantes, les municipalités du Québec n'auront d'autre choix que de reporter, voire abandonner, des projets nécessaires pouvant contribuer à la relance économique;

Considérant que l'aide financière versée par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2020 pour faire face à la Covid-19 ne pourra suffire à corriger la présente situation de sous-financement des travaux d'immobilisation;

Considérant qu'il est plus avantageux, pour le gouvernement du Québec, de bonifier le financement des programmes visant la réalisation des projets d'infrastructures municipaux étant donné l'implication fiscale des contribuables représentant une contribution importante au financement et à la réalisation des projets;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adresser une demande au gouvernement du Québec, afin qu'un programme d'urgence soit mise en place venant compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux municipaux d'immobilisation.

De demander l'appui de de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et des municipalités de Brome-Missisquoi pour la mise en place rapide d'une aide financière exceptionnelle devant répondre à la problématique actuelle.

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Sonia LeBel, au ministre des finances, monsieur Éric Girard, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la ministre déléguée au Développement économique régional, madame Marie-Ève Proulx, et à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

Adoptée à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Direction générale**

#### **Finances et trésorerie**

147-04-2021

**Autorisation de signature - Addenda n°1 de l'Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)**

Considérant qu'une « Entente relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi » est intervenue avec les Villes de Cowansville et de Dunham en juillet 2016 et amendée en août 2018 et janvier 2020;

Considérant qu'une demande a été formulée par la Ville pour réviser l'entente afin de considérer l'investissement des montants à effectuer par la Ville sur une période maximale basée sur la fin des exercices financiers;

Considérant que la résolution numéro 21-03-033 approuvant les termes de l'Addenda n° 1 fut adoptée par le Conseil d'administration de la RIGMRBM lors de la réunion ordinaire du 9 mars 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver les termes de l'Addenda n° 1 tels que stipulés dans la résolution numéro 21-03-033 de la RIGMRBM.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit addenda ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

148-04-2021

**Commission municipale – Renouvellement de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Horizon pour elle Inc.**

Considérant que la Commission municipale du Québec effectue la révision périodique pour l'organisme Horizon pour elle inc. relativement à son exemption de taxes;

Considérant que la Ville de Cowansville doit être consultée dans ce processus;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De ne pas s'opposer à ce que la Commission municipale du Québec maintienne l'exemption de taxes à l'égard de l'organisme Horizon pour elle inc.

Adoptée à l'unanimité

## **Greffe et affaires juridiques**

### **Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 1895 intitulé Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$**

La greffière dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1895 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$ », et ce, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### **Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-096 relatif à un projet de développement résidentiel au centre-ville (secteur du centre commercial, lots 3 355 675 et 3 738 571)**

La greffière dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant la Résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-096 relatif à un projet de développement résidentiel au centre-ville (secteur du centre commercial, lots 3 355 675 et 3 738 571), et ce, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

## **RÉGLEMENTATION**

**N.M.**

*Monsieur le conseiller Philippe Mercier se retire des délibérations à 19h42, déclarant son intérêt dans le prochain sujet*

**149-04-2021**

### **Adoption - Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement de zonage en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 15 juin 2020 sous la résolution numéro 290-06-2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 291-06-2020;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

Considérant que le second projet a été adopté à la séance du 7 juillet 2020 par la résolution numéro 325-07-2020;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville suivant un avis public publié le 23 juillet 2020;

Considérant que le règlement a pour objet d'encadrer l'usage de vente et de production de cannabis sur son territoire;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis.

Adoptée à l'unanimité

**N.M.**

*Monsieur le conseiller Philippe Mercier est de retour à 19h43*

**150-04-2021**

**Avis de motion – Règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6**

Je, Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6*. Ce règlement a pour objet d'autoriser en usage conditionnel certains usages de services et d'activité commerciales dans la zone Rb-6..

**151-04-2021**

**Adoption du premier projet de règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6.**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement sur les usages conditionnels en vigueur;

Considérant que la Ville désire permettre certaines catégories d'usages dans un immeuble existant dans la zone Rb-6, et ce, sous certaines conditions;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2021 par la résolution numéro 150-04-2021;

Considérant que le présent règlement fera l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et qu'un avis public sera publié conformément à la loi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6.

D'autoriser que la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033.

Adoptée à l'unanimité

#### **152-04-2021**

#### **Adoption du second projet de Règlement numéro 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Rb-18 (Quartier Papineau), de modifier les normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12 et de modifier les normes de stationnement sur le territoire de la Ville**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire modifier certaines dispositions relatives aux usages autorisés et aux normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12

Considérant que la Ville désire modifier certaines dispositions relatives aux normes de stationnement;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2021, et ce, conformément à la résolution numéro 071-03-2021;

Considérant qu'un premier projet a été adopté à la même séance, conformément à la résolution numéro 072-03-2021;

Considérant que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite du 17 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), ainsi qu'aux règles édictées par tout arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter, sans modification, le second projet de Règlement numéro 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Rb-18 (Quartier Papineau), de modifier les normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12 et de modifier les normes de stationnement sur le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

153-04-2021

**Adoption du second projet de règlement 1842-01-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone Raa-11**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement;

Considérant que la Ville désire modifier les normes minimales de lotissement dans la zone Raa-11 afin que les aires de stationnement soient localisées principalement en cour latérale plutôt qu'en cour arrière;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2021, et ce, conformément à la résolution numéro 073-04-2021

Considérant qu'un premier projet a été adopté à la même séance, conformément à la résolution numéro 074-03-2021;

Considérant que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite du 17 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), ainsi qu'aux règles édictées par tout arrêté ministériel en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 1842-01-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone Raa-11.

Adoptée à l'unanimité

## **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**154-04-2021**

### **Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

**155-04-2021**

### **PIIA 2021-018 / 205 & 209 rue de l'Arctique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-018 / 205 & 209 rue de l'Arctique », datés du 4 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-018 relative à la propriété sise au 205 & 209 rue de l'Arctique, lots 6 362 246 et 6 362 247 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

**156-04-2021**

**PIIA 2021-019 / 109 rue Guillotte**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2021, avec révision du 17 mars 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-019 / 109 rue Guillotte », datés du 4 mars 2021, révisés le 17 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-019 relative à la propriété sise au 109 rue Guillotte, lot 5 622 900 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

**N.M.**

*Monsieur le conseiller Philippe Mercier se retire des délibérations à 19h50, déclarant son intérêt dans le prochain sujet*

**157-04-2021**

**PIIA 2021-022 / 450 rue du Sud**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-022 / 450 rue du Sud », datés du 4 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-022 relative à la propriété sise au 450 rue du Sud, lot 3 356 727 du cadastre du Québec, de manière à permettre des travaux de réfection des façades.

Adoptée à l'unanimité

**N.M.**

*Monsieur le conseiller Philippe Mercier est de retour à 19h51*

**158-04-2021**

**PIIA 2021-023 / 221 & 225 rue de l'Arctique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-023 / 221 & 225 rue de l'Arctique », datés du 4 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-023 relative à la propriété sise au 221 & 225 rue de l'Arctique, lots 6 362 242 et 6 362 243 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type jumelé, de 1 étage.

Adoptée à l'unanimité

**N.M.**

*Monsieur le conseiller Philippe Mercier se retire des délibérations à 19h52, déclarant son intérêt dans le prochain sujet*

**159-04-2021**

**PIIA 2021-030 / rue Hillcrest**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-030 / rue Hillcrest », datés du 4 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-030 relative à la propriété sur la rue Hillcrest, lots 3 356 033, 3 356 200 et 3 701 476 du cadastre du Québec, de manière à permettre le projet de lotissement pour un nouveau projet de développement sur la rue Hillcrest.

Adoptée à l'unanimité

N.M.

*Monsieur le conseiller Philippe Mercier est de retour à 19h53*

**160-04-2021**

**PIIA 2021-031 / 601 rue du Sud**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2021;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2021-031 / 601 rue du Sud », datés du 4 mars 2021, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2021-031 relative à la propriété sise au 601 rue du Sud, lots 3 355 941 et 3 355 942 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection extérieure du bâtiment et de l'affichage.

Adoptée à l'unanimité

**INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

N.M.

**Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique tenue le 22 février 2021**

Le présent sujet a été retiré au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

**161-04-2021**

**Reconnaissance des professionnels en travaux publics à titre de premiers intervenants au Québec**

Considérant que les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

Considérant que les directions des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, que ces équipes sont menées de main de maître par des gestionnaires aguerris qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait à ces gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

Considérant que les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

Considérant que les différentes directions en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De reconnaître la direction des travaux publics de la Ville de Cowansville en tant que premiers intervenants.

D'appuyer les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuées par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

162-04-2021

**Adjudication d'un contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage et divers travaux électriques reliés aux bâtiments municipaux**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'éclairage et divers travaux électriques reliés aux bâtiments municipaux (appel d'offres no 07-INF-P-21), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que l'appel d'offres vise l'octroi d'un contrat pour une période d'un (1) an ainsi que la possibilité d'une période de renouvellement d'une (1) année;

Considérant que 2 soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>	
9159-9290 Québec inc (Volta électrique inc)	2021	119 123,30 \$
	Option renouvellement	120 650,17 \$
	2022	<b>239 773,47 \$</b>
	<b>Total</b>	
Les Spécialistes AVA inc	2021	173 100,61 \$
	Option renouvellement	176 257,82 \$
	2022	<b>349 358,44 \$</b>
	<b>Total</b>	

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage et divers travaux électriques reliés aux bâtiments municipaux (appel d'offres no 07-INF-P-21) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9159-9290 Québec inc (Volta électrique inc), pour l'année 2021, pour un montant total de 119 123,30 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offre.

Le contrat est d'une durée d'un (1) an à partir de la date d'adjudication du contrat. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an. Cette période d'option peut être prise à la seule discrétion de la Ville.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration générale dans les postes budgétaires des bâtiments concernés selon les interventions réalisées et les soldes budgétaires disponibles.

Adoptée à l'unanimité

163-04-2021

#### **Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour Octroi de contrat pour la fourniture de matériaux granulaires (appel d'offres no 05-INF-P-21), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que 3 soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix total (taxes incluses)</u></b>	<b><u>Coût réel pour la Ville incluant les frais de transport</u></b>
Construction DJL inc	<b>411 795.00 \$</b>	<b>735 469,95 \$</b>
Graymont	<b>Non conforme</b>	<b>Non conforme</b>
Sintra inc	<b>435 766.25 \$</b>	<b>750 870,69 \$</b>

Considérant qu'après analyse, la soumission déposée par Graymont a été jugée non conforme;

Considérant que toutes les autres soumissions reçues se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2021 (appel d'offres no 05-INF-P-21) au plus bas soumissionnaire conforme, en tenant compte des frais de transport qui seront assumés par la Ville, soit l'entreprise Construction DJL inc, pour un montant total de 411 795.00 \$, le tout, suivant les termes et conditions prévues dans les documents d'appels d'offre.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration général et dans les fonds dédiés aux projets d'investissements à être autorisés, le tout selon les quantités réelles utilisées et les soldes budgétaires disponibles.

Adoptée à l'unanimité

164-04-2021

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour Octroi de contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux (appel d'offres no 06-INF-P-21), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que 2 soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix total (taxes incluses)</u></b>	<b><u>Coût réel pour la Ville incluant les frais de transport</u></b>
Construction DJL inc.	<b>536 450.36 \$</b>	<b>724 256.50 \$</b>
Pavage Maska inc	<b>674 184.66 \$</b>	<b>875 037.53 \$</b>

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2021 (appel d'offres no 06-INF-P-21) au plus bas soumissionnaire conforme en tenant compte des frais de transport qui seront assumés par la Ville, soit l'entreprise Construction DJL inc. pour un montant total de 536 450,36 \$, le tout, aux conditions

prévues dans les documents d'appels d'offre.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration général et dans les fonds dédiés aux projets d'investissements à être autorisés, le tout selon les quantités réelles utilisées et les soldes budgétaires disponibles.

Adoptée à l'unanimité

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

165-04-2021

#### **Démission – Technicienne juridique et greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques**

Considérant que Mme Brigitte Chabot a remis au directeur général, le 18 mars 2021, sa lettre de démission au poste de Technicienne juridique et greffière adjointe;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accepter la démission de Mme Brigitte Chabot à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

De remercier Mme Brigitte Chabot pour les services rendus à la Ville au cours des 10 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Statistiques – Permis de construction – Mars 2021;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi tenue le 16 mars 2021;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 3 février 2021;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 9 février 2021;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville;

- ☐ Liste des dépenses par approbateurs;
  - ☐ Rapport des transferts budgétaires – Mars 2021;
  - ☐ Rapport des déboursés – Février 2021.

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

**Aucune période de questions n'a eu lieu considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens ont été invités en début de séance à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance. Les réponses aux questions seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.**

166-04-2021

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.